



**Préparation au concours interne
d'administrateur territorial**

**EPREUVES DE SELECTION
2022-2023**

NOTE DE CADRAGE

PROMOTION 2022-2023

Préparation au concours interne d'administrateur territorial

NOTE DE CADRAGE DES EPREUVES DE SELECTION



Public visé

Ce concours et la préparation qui y conduit s'adressent à des agents qui font le projet de devenir des dirigeants territoriaux et sont dotés de fortes compétences stratégiques, organisationnelles et managériales.

Finalité de la sélection

Les épreuves d'accès à la préparation visent à identifier, au regard des résultats obtenus mais également des rapports des correcteurs, les candidats les plus à même de bénéficier de la préparation proposée.

Epreuves de sélection

La sélection prévoit deux épreuves respectivement composées de deux parties.

- Epreuve 1 : Positionnement en culture générale et territoriale.
- Épreuve 2 : Compréhension de l'organisation générale des collectivités territoriales et de mises en situation professionnelle.

Pour l'ensemble de ces épreuves, il est attendu du candidat qu'il gère bien le temps, qu'il fasse preuve de qualités rédactionnelles et d'expression et maîtrise les règles de grammaire, de syntaxe et d'orthographe.

Format des épreuves

EPREUVE 1 : POSITIONNEMENT EN CULTURE GENERALE ET TERRITORIALE

Durée totale : 3 heures

a - Partie 1

Des questions à réponses courtes (QRC) restituant une analyse du texte proposé et démontrant des capacités de reformulation.

Coefficient 1

Objectif de l'épreuve

Il est attendu du candidat une lecture rapide mais néanmoins rigoureuse en rapport avec la culture générale et territoriale d'un texte se traduisant par l'identification et la reformulation des informations clés dans le cadre de questions à réponses courtes.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Identifier les informations clés pour formuler les réponses aux questions posées à la suite du texte,
- Reformuler de manière à la fois personnelle et cohérente ces différentes informations,
- Replacer le texte dans son contexte en fonction de questions posées.

b - Partie 2

Elaboration d'une courte dissertation sur un sujet de culture générale et territoriale et en rapport avec le programme du concours.

Coefficient 2

Le candidat devra traiter la dissertation dans un maximum de 4 pages manuscrites. La dissertation devra comporter un plan apparent qui pourra être assorti de titres.

Il est attendu du candidat l'illustration de ses propos par l'introduction de références précises (noms, dates, lieux, textes...) s'inscrivant dans le cadre du programme du concours (voir infra).

Il est demandé au candidat, soit de faire figurer ces références intégralement en majuscules dans le texte, soit de les encadrer de manière à en faciliter l'identification.

Objectif de l'épreuve

Le candidat devra faire preuve de son aptitude à présenter un point de vue clair et argumenté en rapport avec le sujet et à mobiliser ses connaissances générales et territoriales à l'appui de son argumentation.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Comprendre le sujet, délimiter ses contours et le contextualiser,
- Maîtriser les règles syntaxiques,
- Organiser ses idées et structurer son propos,
- Elaborer un plan cohérent dans le cadre d'une courte dissertation,
- Illustrer son propos par des connaissances précises et variées.

Il est attribué une note de 0 à 20 à l'ensemble de l'épreuve N°1. Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Contenu du programme

Le programme, identique pour les deux parties de l'épreuve 1, est consultable sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr / évoluer / le concours d'administrateur territorial / Document à télécharger : Brochure d'informations concours administrateur territorial (National) / 4ème épreuve d'admissibilité du concours interne / Composition portant sur une question de la société contemporaine - p 32).

EPREUVE 2 : COMPRÉHENSION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée totale : 3 heures

a – Partie 1

Élaboration d'une note de synthèse, établie sur la base d'un dossier et portant sur une problématique liée à l'organisation, au fonctionnement ou à l'actualité des collectivités territoriales.

Coefficient 2,5

Cette note de synthèse repose sur l'exploitation d'un dossier d'environ 15 pages, pouvant comporter 6 documents (articles de doctrine, de presse, extraits de lois, de règlements, de jurisprudences, notes, documents administratifs...). Le sujet présenté dans le dossier ne comporte pas de directive précise mais doit aboutir à une information générale relative au thème traité dans les documents.

En s'appuyant exclusivement sur les éléments du dossier, le candidat devra concevoir une note intégralement rédigée comportant une introduction, l'annonce d'un plan ainsi que 2 ou 3 parties structurées autour d'un plan apparent. La conclusion n'est pas obligatoire.

Il est attendu du candidat une maîtrise des différentes parties du programme des épreuves du concours.

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permettra d'identifier la rapidité de sélection des informations essentielles du dossier par le candidat ainsi que sa capacité de synthèse et de reformulation claire, neutre et rigoureuse sur un sujet ayant une perspective d'information et de compréhension des problématiques.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Identifier, analyser et définir la problématique du sujet,
- Sélectionner, hiérarchiser les informations contenues dans le dossier,
- Regrouper, organiser et ordonner ces informations,
- Structurer son argumentation à l'aide d'un plan pertinent,
- Reformuler les idées synthétisées de manière claire et précise,
- Identifier les principaux enjeux relatifs au programme d'organisation générale des collectivités territoriales.

b – Partie 2

Des questions à réponses courtes (QRC) autour de mises en situation professionnelle

Coefficient 1,5

Il s'agira pour le candidat d'élaborer des réponses à des scénarios librement inspirés, illustrant des problématiques susceptibles d'être rencontrées par un cadre territorial dans l'exercice de ses missions. La réponse à chaque question courte ne devra pas excéder un maximum de 20 lignes. (Au-delà, les lignes supplémentaires ne seront pas prises en compte).

Le questionnement sera basé sur des mises en situations professionnelles en rapport avec les missions décrites dans le cadre d'emplois d'administrateur territorial.

Cet exercice prendra la forme de 3 questions ouvertes nécessitant la rédaction de réponses synthétiques composées de propositions argumentées et de solutions réalistes dégagées à partir des scénarios, des connaissances et de l'expérience professionnelle du candidat.

Il est attendu du candidat une maîtrise des différentes parties du programme des épreuves du concours ainsi qu'une connaissance et bonne appréhension des principales problématiques rencontrées par un cadre territorial dans l'exercice de ses responsabilités.

Contenu du programme

Le programme, identique pour les deux parties de l'épreuve 2, est consultable sur le site internet du CNFPT (www.cnfpt.fr / évoluer / le concours d'administrateur territorial / Document à télécharger : Brochure concours administrateur territorial (National) / 3^{ème} épreuve d'admissibilité du concours interne : valorisation de l'expérience professionnelle...– p 31).

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve vise à apprécier les connaissances théoriques du candidat et ses aptitudes managériales face à un problème spécifique ainsi que sa capacité à replacer la problématique principale en perspective.

Le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- Comprendre le sujet,
- Identifier la problématique,
- Apprécier la situation, les enjeux, les risques,
- Proposer des actions spécifiques, prendre des décisions, faire des choix et les argumenter,
- Construire et argumenter une démonstration étayée sur des connaissances pluridisciplinaires, territoriales et locales,
- Apporter des éléments d'analyse critique personnelle,
- Synthétiser ses propos.

Il est attribué une note de 0 à 20 à l'ensemble de l'épreuve N°2. Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

N.B. : Un questionnaire de motivation permettant aux stagiaires de questionner leur projet de formation et pouvant être utile aux candidats dans le cadre du dispositif de tutorat s'ajoute aux deux épreuves de ce test de sélection. Dûment rempli, il est à remettre au plus tard le jour du test en ligne selon les modalités qui seront précisées.



Tout questionnaire non remis entrainera l'élimination du candidat